
Document WSIS/PC-2/DOC/6-F
22 janvier 2003
Original: anglais

Note du Secrétariat exécutif du SMSI

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE
PRÉPARATION DU SMSI POUR L'ASIE-PACIFIQUE**

(Tokyo, 13-15 janvier 2003)

Le rapport ci-joint reçu par le Secrétariat exécutif du SMSI est transmis à la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information.

Annexe: 1

La Déclaration de Tokyo

Le SMSI vu par les pays de la région Asie-Pacifique

Préambule

Des représentants des gouvernements de 47 pays, de 22 organisations internationales, de 54 entités du secteur privé et de 116 organisations non gouvernementales (ONG) de la région Asie-Pacifique se sont réunis à la Conférence pour la région Asie-Pacifique tenue à Tokyo du 13 au 15 janvier 2003 afin d'élaborer une vision et des stratégies communes pour la "Société de l'information". Cette Conférence avait pour objectif de définir comment optimiser la collaboration pour contribuer à la transition efficace vers une société de l'information susceptible d'accélérer et de renforcer le développement économique, social, culturel et technologique au niveau régional.

Les participants à la Conférence ont souligné que l'un des principaux objectifs de la société de l'information doit être de faciliter la pleine utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à tous les niveaux de la société, afin d'en mettre les avantages économiques et sociaux à la portée de tous, grâce à la généralisation de l'accès aux réseaux d'information, tout en préservant la diversité et le patrimoine culturel.

Les participants à la Conférence ont réaffirmé l'importance du rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement exprimés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui énonce des grands principes et des lignes directrices fondamentales pour la lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et l'inégalité hommes-femmes.

1 Une vision commune de la société de l'information

Par société de l'information, on entend une société dans laquelle les réseaux d'information et de communication très développés, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté et facilement accessible et l'efficacité de la communication peuvent aider les êtres humains à réaliser leur potentiel, promouvoir un développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie, lutter contre la pauvreté et la faim et faciliter la prise de décision collective. Dans la région Asie-Pacifique, la société de l'information doit satisfaire aux objectifs suivants:

- 1) Donner à tous un accès équitable, adapté et bon marché à des infrastructures de réseaux (TIC) suffisamment développées et faciles d'accès.
- 2) Mettre tout le potentiel des TIC au service du développement économique et technologique durables; à cette fin, maximiser le produit national brut (PNB) en poursuivant des activités d'innovation technologique et de recherche-développement, pour tirer la croissance économique et faire reculer la pauvreté.
- 3) Mieux équilibrer le partage des connaissances mondiales au service du développement en assurant un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles, ce qui doit contribuer à dynamiser le secteur.
- 4) Préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel et des valeurs sociales de la région Asie-Pacifique à l'ère de l'information.

- 5) Fournir des services d'information et de communication ciblant les groupes sociaux défavorisés, en particulier les catégories à faible revenu, afin de contribuer à lutter contre la pauvreté.
- 6) Mettre les TIC au service des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.
- 7) Promouvoir l'utilisation des TIC pour le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, en particulier pour répondre aux besoins des handicapés.
- 8) Sécuriser et fiabiliser les réseaux d'information et de communication, de manière à donner confiance dans la société de l'information.
- 9) Dans l'exercice de cette tâche, veiller à ce que l'utilisation des services d'information et de communication ne porte pas préjudice aux groupes vulnérables.
- 10) Souligner l'importance du rôle du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration de technologies, réseaux et services d'information et de communication. Parallèlement, reconnaître à sa juste valeur le rôle joué par les pouvoirs publics pour nouer des partenariats qui permettent de renforcer la confiance, de promouvoir la concurrence loyale, d'encourager le secteur privé à investir et à prendre des initiatives, et de stimuler la coopération à l'échelle mondiale et régionale tout en protégeant le consommateur, dans le respect de l'intérêt général.
- 11) Promouvoir les stratégies visant à évaluer les répercussions des TIC sur l'environnement et à y remédier.
- 12) Entretenir l'esprit de coopération et de solidarité parmi les pays de la région.

2 Spécificités de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique

L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

- 1) Diversité géographique et démographique: la région recouvre la plus vaste masse continentale du globe, un immense océan et un grand nombre de petites îles. Ses habitants représentent plus de 65% de la population mondiale, dont plus de 75% des plus démunis. De nombreux pays de la région ont une densité de population très faible et une population extrêmement dispersée. Dans bien des cas, les habitants vivent dans des zones rurales inaccessibles et n'ont pratiquement pas de contact avec d'autres communautés.
- 2) Diversité culturelle et linguistique: la région brille de longue date par sa richesse culturelle, y compris sous l'angle de la diversité linguistique, des traditions sociales et des coutumes. Sur plus de 6 800 langues parlées dans le monde, 3 500 (soit 51%) le sont dans la région Asie-Pacifique, y compris un certain nombre de langues exclusivement orales.
- 3) Stabilité institutionnelle: de manière générale, la région jouit d'une stabilité certaine sur le plan institutionnel, ce qui explique qu'elle attirera davantage d'investisseurs (innovateurs, entrepreneurs, opérateurs, équipementiers et vendeurs dans le secteur des TIC).
- 4) Productivité de la main-d'oeuvre: la croissance économique de la région repose sur la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse, productive, et sachant parfaitement utiliser les TIC. Du fait de la bonne intégration de la région dans l'économie mondiale, les entreprises pourront maintenir, voire améliorer leur compétitivité, ce qui permettra de créer des emplois à des conditions décentes.

- 5) Egalité hommes-femmes: en raison, entre autres motifs socio-culturels, de déséquilibre dans les relations de pouvoir, des inégalités se sont creusées en matière d'accès, de participation et de statut, entre les hommes et les femmes de la région. A cet égard, il faut s'employer à surmonter ces obstacles et à étendre aux femmes les avantages de la généralisation des TIC, pour leur permettre d'acquérir une plus grande autonomie et de jouer pleinement leur rôle dans le développement politique, économique et social.
- 6) Personnes handicapées: d'après les estimations, on compterait dans la région Asie-Pacifique 400 millions de personnes handicapées, dont une majorité de pauvres, exclus du progrès technologique, parce que les techniques ne sont pas adaptées à leurs besoins ou sont hors de leur portée financière. Des efforts plus importants doivent être consentis, y compris en ce qui concerne la mise en oeuvre de plans d'action et de programmes régionaux pour assurer aux personnes handicapées un accès équitable aux TIC.
- 7) Jeunes: la jeunesse, qui constitue la majorité de la population de la région Asie-Pacifique, est l'un des moteurs du développement socio-économique. Il est donc essentiel de donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à jouer pleinement leur rôle dans la société de l'information.
- 8) Fracture numérique: dans l'ensemble de la région, on constate des disparités manifestes au niveau de l'accès aux TIC et de leur utilisation, y compris en ce qui concerne l'accès à l'Internet et au large bande, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. On sait que plusieurs facteurs empêchent un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes-femmes, différences dues à l'âge ou au revenu et manque de connectivité. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux économies en transition et aux pays ayant été victimes de conflits.
- 9) Déséquilibre des échanges d'informations: alors que le commerce est florissant entre les pays de la région Asie-Pacifique, de l'Amérique du Nord et de l'Europe et à l'intérieur de ces pays, il n'en va pas de même pour les échanges d'informations entre ces régions, qui pourraient être beaucoup plus fournis.
- 10) Rôle de pionnier dans certains secteurs: certains pays de la région ont été les premiers à promouvoir, entre autres, les communications large bande, les communications par satellite et les télécommunications mobiles, qui sont lourdes de conséquences sur les modes de communication et sur les méthodes de gestion des affaires publiques ou économiques. Les pays qui ont acquis une expérience dans ce domaine peuvent en faire bénéficier d'autres pour promouvoir les bonnes pratiques au niveau local, national, régional et mondial.
- 11) Cas particulier des petits Etats insulaires en développement: ces pays, qui sont exposés à des risques écologiques, constituent de petits marchés homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes: coût élevé de l'accès et des équipements, problèmes de gestion des ressources humaines aggravés par la fuite des compétences, accès limité aux réseaux et aux sites à distance. Ils devront donc faire l'objet d'une attention particulière et des solutions devront être élaborées en fonction de leurs besoins.

3 Contribuer aux progrès de la société de l'information dans la région

Si l'on veut encourager l'édification de la société de l'information, il faut tenir compte de nombreux problèmes, propres à un secteur ou communs à plusieurs d'entre eux, tout en créant une structure de base pour les infrastructures et les services, la normalisation et l'innovation dans le secteur des TIC.

1) Domaines prioritaires

a) Développement des infrastructures

L'édification de la société de l'information passe par l'élaboration de normes techniques internationalement compatibles et accessibles à tous, par l'innovation technologique et par la création de systèmes visant à promouvoir les échanges de connaissances sur le plan mondial, régional et sous-régional, quel que soit le support utilisé. A cet égard, il faut non seulement mieux informer le public des avantages que présente l'utilisation des TIC, mais également lui offrir une infrastructure de technologies et de services fiable, moderne et adaptée à ses besoins.

Au vu de la forte augmentation du volume du trafic Internet prévue dans la région et dans le monde, il est primordial de renforcer, au moyen de nouvelles technologies, l'infrastructure du réseau régional et international à large bande, afin d'en améliorer l'efficacité et de le doter d'une capacité suffisante pour satisfaire les besoins des pays de la région.

L'élaboration de normes internationales ouvertes, flexibles et compatibles, intéresse tous les pays qui souhaitent pouvoir tirer le meilleur parti possible de la technologie, du contenu associé et des services correspondants. La conception et la mise en oeuvre généralisée de logiciels de source ouverte devraient être encouragées, de même que l'élaboration de normes ouvertes applicables à l'interfonctionnement des TIC.

b) Assurer l'accès universel aux TIC, à des conditions financièrement abordables

Dans l'optique de la réalisation de l'accès universel, à des conditions abordables, les technologies existantes ou nouvelles doivent assurer une connectivité globale, en particulier par le biais d'institutions accessibles au public (par exemple écoles, bibliothèques, bureaux de poste et centres communautaires polyvalents). L'utilisation des TIC au service des plus démunis devrait faire l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de nouvelles initiatives.

Avec le large bande, il est possible d'avoir un accès d'excellente qualité, ce qui peut contribuer pour beaucoup à améliorer la fourniture des services indispensables à la satisfaction des besoins élémentaires par le biais de différentes applications (téléenseignement, télésanté, ou commerce électronique, par exemple). En outre, grâce aux technologies nouvelles, telles que les techniques hertziennes et les réseaux à satellite, les régions isolées, y compris les petits pays insulaires, peuvent désormais avoir accès aux informations et aux connaissances.

c) Préserver la diversité linguistique et culturelle et promouvoir le contenu local

La diversité linguistique et culturelle contribue à l'épanouissement de l'homme dans la société, auquel elle permet d'exprimer tout une gamme de valeurs et d'idées. Cette diversité facilite la diffusion et l'utilisation des informations qui sont présentées dans la langue et dans le contexte culturel avec lesquels l'utilisateur est le plus à l'aise, ce qui accroît son intérêt pour les TIC.

Encourager la création de réseaux à large bande dans la région Asie-Pacifique revient, non seulement à promouvoir la recherche, les activités commerciales et l'épanouissement personnel, mais également à préserver la diversité culturelle et les savoirs et traditions indigènes. Dans ce contexte, il faut s'efforcer d'apporter un appui à la création de noms de domaine multilingues, à l'élaboration d'un contenu local, à la constitution d'archives numériques, à l'existence de diverses formes de médias numériques, ainsi qu'à la traduction et à l'adaptation des contenus. L'élaboration de jeux de caractères et de codes langages normalisés et reconnus doit également être encouragée.

d) Développer les ressources humaines

Pour exploiter au maximum les potentialités de la société de l'information, il faut améliorer les connaissances et les compétences en matière de TIC. A cette fin, il convient d'encourager l'éducation et la formation à tous les niveaux, depuis le primaire jusqu'à l'enseignement des adultes, afin d'ouvrir des débouchés au plus grand nombre, et en particulier aux plus démunis. La coopération régionale et internationale doit aider les habitants des pays en développement et des pays les moins avancés à apprendre à utiliser efficacement les TIC.

Ces dernières peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et le partage des connaissances et des informations. Puisque les enseignants détiennent les clés de la société de l'information, il faut les encourager à perfectionner leur enseignement et leurs programmes.

Il importe également d'améliorer la formation, scientifique et technique, à la base comme au niveau supérieur, afin de contribuer à former en nombre suffisant des professionnels et des experts hautement qualifiés et compétents, indispensables au développement de ce secteur dans la région. On le sait, l'éducation est primordiale pour ce qui est du développement et de l'exploitation des infrastructures de réseau, et joue un rôle essentiel dans la fourniture de services efficaces, fiables, concurrentiels et sécurisés.

e) Etablir des cadres juridiques, réglementaires et politiques

Le passage à la société de l'information nécessite la création sur le plan mondial, régional et national de cadres juridiques, réglementaires et politiques adaptés et transparents. Ces structures doivent tenir dûment compte des droits et des obligations de tous les partenaires à plusieurs égards: liberté d'expression, confidentialité, sécurité, gestion des noms de domaine et adresses Internet et protection des consommateurs. Parallèlement, il faut continuer à offrir des mesures d'incitation économique et à sécuriser et fiabiliser les activités commerciales. Afin de pouvoir régler rapidement les différends, il conviendrait d'envisager leur règlement extrajudiciaire, en parallèle avec les procédures judiciaires habituelles.

f) Assurer un équilibre entre l'exercice des droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public

Etant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation dans plusieurs domaines (logiciels, commerce électronique, échanges et investissements), on doit promouvoir les initiatives visant à établir un équilibre entre l'exercice de ces droits et les intérêts des utilisateurs, à la lumière du consensus international auquel parviennent les organismes multilatéraux sur les questions de propriété intellectuelle.

Les détenteurs de droits d'auteur et les diffuseurs de contenu devraient être conscients que tous, handicapés y compris, doivent pouvoir accéder au contenu. A cet égard, les conditions d'accès devraient être énoncées dans des cadres réglementaires, juridiques et politiques, selon le cas.

g) Sécuriser les TIC

Parmi les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région, il faut noter l'indifférence globale aux questions relatives à la sécurité des informations, la complexité, la capacité et la portée croissantes des technologies de l'information, l'anonymat qu'elles permettent et l'internationalisation des réseaux de communication. Tout en tenant compte de la nécessité d'assurer à tous les pays, un accès équitable et adapté aux TIC, il ne faut pas oublier que ces technologies peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs du maintien de la stabilité et de la sécurité internationales, et peuvent nuire à l'intégrité des infrastructures étatiques, au détriment de la sécurité civile et militaire des Etats. Pour résoudre ces problèmes, il faut agir sur plusieurs fronts et lutter tous azimuts contre la cybercriminalité, en mettant l'accent sur la prévention, l'élaboration de

directives nationales et la coopération régionale et internationale. Parallèlement, les mesures visant à combattre la cybercriminalité et à sécuriser et fiabiliser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des Etats et les droits de tous, notamment la liberté d'expression, tels qu'ils sont énoncés, entre autres dans les constitutions nationales.

Tous les partenaires du secteur des TIC doivent prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, rassurer les utilisateurs et renforcer sur d'autres plans l'intégrité des informations et des réseaux/systèmes d'acheminement, afin de parer au risque de perturbation ou de destruction de l'ensemble de ces réseaux et systèmes, desquels nous sommes de plus en plus tributaires.

La sécurité des informations peut être assurée non seulement grâce aux moyens techniques, mais aussi par le biais de l'éducation et de la formation, des politiques de l'exercice du droit et de la coopération internationale. A long terme, il convient d'encourager l'instauration d'une "culture mondiale de la cybersécurité", reposant sur une compréhension commune des règlements et des modalités d'échange d'informations et de technologies et sur la coopération internationale.

h) Encourager les partenariats et mobiliser les ressources

Le secteur privé joue un rôle important dans la conception et la diffusion des TIC; la société civile, ONG comprises, collabore pour sa part étroitement avec les communautés aux initiatives prises dans ce domaine. La coopération et les partenariats doivent s'intensifier entre les organisations gouvernementales et intergouvernementales, ainsi qu'entre le secteur privé et la société civile, en vue de rationaliser l'élaboration et la mise en oeuvre des initiatives, les ressources humaines disponibles sur le plan local devant être mobilisées en priorité. Tous les partenaires sont instamment invités à dégager des ressources pour contribuer à l'édification de la société de l'information, y compris en investissant davantage dans les infrastructures de télécommunication, en renforçant les capacités humaines, en élaborant des plans directeurs et un contenu et des applications respectueux des cultures locales. Les organisations internationales et régionales, institutions financières et agences de développement comprises, peuvent contribuer pour beaucoup à mettre les TIC au service du développement et à dégager les ressources nécessaires à cette fin.

2 Programmes et activités prioritaires communs à plusieurs secteurs

S'ils veulent vraiment progresser, tous les pays de la région devront intégrer les TIC dans leurs stratégies nationales et régionales de développement, eu égard en particulier aux questions de parité hommes-femmes, et d'un secteur à l'autre.

Dans ce contexte, plusieurs mesures pourraient faciliter le développement socio-économique et favoriser l'émergence de cybercommunautés, dans le respect toutefois des modèles traditionnels, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC.

a) Cybergouvernement

Grâce aux TIC, les particuliers peuvent bénéficier de services publics de meilleure qualité (diffusion plus efficace des informations et prestations de services essentiels). Le cybergouvernement peut également contribuer à renforcer la participation communautaire et à améliorer la prise de décision en connaissance de cause et la mise en oeuvre de programmes de développement.

b) Commerce électronique

Avec les TIC et leurs applications, les entreprises de tous les secteurs peuvent augmenter leur productivité et leur rentabilité, élargir leurs débouchés commerciaux, faire baisser le coût des transactions et mieux gérer leurs stocks. Le consommateur y trouve aussi avantage puisqu'il peut se mettre en rapport avec de nombreux fournisseurs potentiels, sans que l'éloignement soit un obstacle.

c) Téléenseignement

L'accès à l'éducation et à la connaissance est un facteur clé du développement économique et socio-culturel; il facilite l'apprentissage de l'autonomie, le développement communautaire et la productivité des entreprises. Les TIC ouvrent des perspectives inédites en matière d'éducation à tous les groupes de la région Asie-Pacifique dans son ensemble. La réalisation de programmes et de contenus éducatifs et la mise en service de réseaux à large bande et de matériel informatique universels et économiquement abordables doivent être encouragées.

d) Cybersanté

L'accès à l'information sur la santé et aux soins de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'équipements sanitaires et de personnel de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées. L'utilisation des TIC favorise l'insertion sociale en assurant à tous un accès équitable aux services de soins de santé, en permettant à chacun de mieux gérer son capital santé et de jouer un rôle plus actif dans ce domaine.

e) Centres d'information et de communication communautaires

Les centres d'information et de communication communautaires donnent à tous accès aux services d'information et aux services sociaux, en particulier dans les zones rurales.

3 Cyberstratégies sur le plan national et régional

Dans la perspective de la société de l'information, il convient d'élaborer sur plusieurs plans (communautaire, national, régional et mondial) des stratégies globales ayant reçu l'aval des plus hautes autorités politiques et assorties d'objectifs clairs. On encouragera la conception et la mise en oeuvre de ces stratégies avec la collaboration et la participation de tous les partenaires. A cet égard, on s'emploiera à faire connaître aux intéressés les potentialités infinies qu'offrent les TIC.

4 Conclusion

La présente Déclaration, qui a été adoptée par la Conférence pour la région Asie-Pacifique, sera présentée au SMSI en tant que contribution de cette région. En outre, la Conférence réaffirme l'importance de la Déclaration et du Plan d'action qui seront publiés à l'issue du SMSI, compte tenu des objectifs fixés sur le plan international, y compris de ceux qui sont cités dans la Déclaration du Millénaire.